

LE PRIX COURANT

(THE PRICE CURRENT)

REVUE HEBDOMADAIRE

Commerce, Finance, Industrie, Assurance, Propriété Immobilière, Etc.

EDITEURS :

LA COMPAGNIE DE PUBLICATIONS COMMERCIALES
(The Trades Publishing Co.)

25, Rue Saint-Gabriel, - MONTREAL
TELEPHONE BELL MAIN 2547

ABONNEMENT	MONTREAL ET BANLIEUE - \$2.50	PAR AN.
	CANADA ET ETATS-UNIS - 2.00	
	UNION POSTALE - - Frs 20.00	

Il n'est pas accepté d'abonnement pour moins qu'une année complète.

L'abonnement est considéré comme renouvelé si le souscripteur ne nous donne pas avis contraire au moins quinze jours avant l'expiration, et cet avis ne peut être donné que par écrit directement à nos bureaux, nos agents n'étant pas autorisés à recevoir de tels avis.

Une année commencée est due en entier, et il ne sera pas donné suite à un ordre de discontinuer tant que les arrérages ne sont pas payés.

Nous n'accepterons de chèques en paiement d'abonnement, qu'en autant que le montant est fait payable au pair à Montréal.

Tous chèques, mandats, bons de poste, doivent être faits payables à l'ordre de : "LE PRIX COURANT."

Nous nous ferons un plaisir de répondre à toutes demandes de renseignements. Adressez toutes communications simplement comme suit :

LE PRIX COURANT, Montréal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Nos représentants au Conseil de Ville n'ont plus que quelques jours devant eux pour atteindre la fin de leur carrière municipale. Ceux qui voudront la recommencer auront à rendre des comptes aux électeurs et, franchement, nous ne croyons guère qu'ils aient beaucoup d'actes marquants à leur actif dont ils puissent se réclamer pour obtenir un nouveau mandat.

Tout au plus un certain nombre d'échevins pourront-ils revendiquer en leur faveur que, par leurs votes, ils ont empêché la consommation de quelque acte contraire aux intérêts du public.

Mais en fait de politiques agissantes, nous ne voyons pas que le Conseil Municipal mourant ait grand'chose à son crédit.

Il a bien diminué, il est vrai, la taxe de l'eau, mais il faudra trouver par ailleurs un supplément de revenus pour combler le déficit que cette diminution apportera au budget des recettes de la Ville.

On attendait beaucoup du Conseil actuel et il nous a donné bien peu.

Nous n'avons pas l'intention de passer en revue tout ce que le Conseil Municipal aurait pu ou dû faire pendant ces deux dernières années, un article ne suffirait pas à la besogne.

Toutefois, nous regrettons qu'il n'ait pas eu le courage de prendre le taureau par les cornes afin d'en finir une bonne fois avec la pauvreté perpétuelle du Trésor. Il n'y a qu'un simple et unique remède. Pour obtenir les fonds nécessaires aux travaux d'entretien et d'améliorations de la voirie, de l'aqueduc, du département du feu, etc. et à l'augmentation si nécessaire du nombre des hommes de police, il faut demander aux propriétaires qui sont les premiers intéressés à toutes les réformes, un supplément de taxes sur la propriété.

Bon gré, mal gré, il faudra en arriver là si nous ne voulons pas rester embourbés dans une ornière qui ira toujours se

creusant avec le développement croissant de la ville.

Il nous faut des échevins qui aient le sentiment de leurs devoirs et ne craignent pas de faire porter les taxes là où elles doivent porter.

Nous prions nos lecteurs, propriétaires ou non, de peser sûrement ces quelques réflexions que nous avons déjà faites antérieurement, mais qui, à la veille des élections municipales, devaient forcément revenir sous notre plume.

LA CONVENTION FRANCO-CANADIENNE

M. F. D. Monk a présenté à la Chambre des Communes une résolution, qui a été rejetée, à l'effet de nommer un comité spécial composé de 7 membres de la Chambre pour prendre en considération la Convention proposée au sujet des relations commerciales entre le Canada et la France.

M. Monk a déclaré que la France ayant soumis cette Convention à un comité spécial, le Canada devrait en faire autant.

Le Ministre des Finances, M. Fielding, a déclaré regretter ne pouvoir consentir à la proposition de M. Monk. La Convention est maintenant entre les mains des membres de la chambre et elle sera discutée en une seule fois.

Malgré l'intervention de M. Foster en faveur de la proposition de M. Monk, la chambre s'est déclarée en faveur du rejet proposé par le Ministre des Finances.

Il paraît certain que la Convention ne passera pas plus sans quelque lutte à la chambre des Communes d'Ottawa qu'à la chambre des Députés à Paris.

Nous pensons être assez documentés pour pouvoir parler, la semaine prochaine, de la Convention franco-canadienne, de manière à intéresser nos lecteurs.

Les personnes répondant aux annonces voudront bien mentionner qu'elles ont vu leur annonce dans "LE PRIX COURANT."

L'INDUSTRIE DU COTON

M. S. H. Ewing, président de la Montreal Cotton Mills discutant l'avenir de l'industrie cotonnière au Canada, a déclaré que jamais les perspectives n'avaient paru meilleures ni plus rassurantes.

"En ce qui concerne nos moulins de Valleyfield," fait observer M. Ewing, "nous avons un surplus d'ordres. Il faudra six mois au moins pour remplir les ordres enregistrés et nous recevons encore journellement des demandes de cotonnades de la part de nouveaux clients.

"Un fait satisfaisant de cette augmentation des affaires c'est que les prix du coton restent satisfaisants et nous n'éprouvons aucune difficulté à obtenir de prompts et entiers paiements.

"Les ouvriers des moulins travaillent avec une harmonie remarquable et nous n'avons aucune raison de nous plaindre. Je prévois que l'année actuelle sera une année de record pour l'industrie et le commerce des cotonnades."

LES THÉS DU JAPON

On peut s'attendre à payer des prix élevés pour les thés du Japon de la prochaine récolte. Nous avons entendu de la bouche de M. Nishimura, de la Japan Central Tea Association, représenté à Montréal par M. Heward, les trois raisons suivantes pour lesquelles les thés du Japon ne se vendraient pas à des prix plus bas en 1908 qu'en 1907:

1o Les stocks au Japon sont insignifiants.

2o Les stocks dans le commerce mondial sont peu importants et seront en grande partie épuisés au moment de la prochaine récolte.

3o Les producteurs Japonais ont pris la détermination de ne pas cueillir les feuilles de thé de qualité inférieure; ils s'en tiendront uniquement aux thés de bonne qualité et de qualité supérieure.

Il est bon de tenir compte de ces remarques d'un homme forcément bien informé.